



Renouvellement titre de séjour.

Par **samsaya**, le **05/12/2010** à **20:14**

Bonjour,

Je suis Canadienne, marié à un Français depuis février 2009. Mon titre de séjour "Vie privée et familiale" sera échu en mars 2011. A cette date, ce sera donc mon 2e renouvellement. Nous n'avons pas d'enfants en commun, mais j'ai une fille d'un précédent mariage.

Question 1: Habituellement, faut-il attendre un signe de vie de la préfecture pour le renouvellement ou je dois me rendre quelques semaines avant pour prévenir l'échéance?

Question 2: Quels sont (habituellement), les papiers et documents requis lors d'un 2e renouvellement? Est-ce les mêmes documents requis pour le premier renouvellement ou il y a des éléments qui s'ajoutent?

Merci à l'avance..

Par **chris_idv**, le **06/12/2010** à **09:50**

Bonjour,

1) C'est à vous de vous manifester (ce qui est normal puisque c'est vous qui êtes demandeur) en vous rendant à la préfecture pour solliciter le renouvellement de votre titre de séjour avant son expiration: un récépissé de demande de titre de séjour vous sera remis.

2) Considérer qu'en l'absence d'évolution de la législation les documents à présenter en

préfecture lors de votre demande de renouvellement de titre de séjour sont les mêmes que lors de la demande initiale.

Cordialement,

Par **samsaya**, le **07/12/2010** à **12:15**

Merci beaucoup!!!!